

Avis de la Bourse

Cotation en Bourse des titres « TUNIS RE » suite à l'augmentation de capital de la société décidée par l'AGE du 24 avril 2026

A partir du 15 septembre 2026,

- Les **20 000 000** actions anciennes de la société TUNIS RE seront négociables en Bourse, droits de souscription et d'attribution détachés.
- Les droits d'attribution seront négociables en Bourse dans les conditions suivantes :
 - Code Mnémonique : TRE26
 - Code ISIN : TNN7S0C2GJM1
 - Groupe de Cotation : 32
- Les droits de souscription seront négociables en Bourse dans les conditions suivantes :
 - Code Mnémonique : TRDS6
 - Code ISIN : TN7EURHDVVK3
 - Groupe de Cotation : 32
- Les **5 000 000** actions nouvelles gratuites, à attribuer à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes, seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

Les **15 000 000** actions nouvelles à souscrire en numéraire, à raison de trois (03) actions nouvelles pour quatre (04) actions anciennes, seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.